



SBK
ASI

Sektion Bern, Monbijoustrasse 30, 3011 Bern, Tel. 031 380 54 64, FAX 031 380 54 74
verband@sbk-be.ch

Procès-verbal

De l'Assemblée générale ordinaire de la section de Berne de l'ASI
le 20 mars 2012

au Tagungszentrum Blumenberg Berne

Durée: 17.00 à 19.00 heures

Présidence: Dr. Barbara Dätwyler, Présidente de la section de Berne de l'ASI

Présents: 40 membres avec droit de vote

Points à l'ordre du jour

Constatation du pouvoir de décision

Affaires statutaires

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 mars 2011**
Le Comité recommande l'approbation du procès-verbal
2. **Approbation du rapport annuel 2011**
Le Comité recommande l'approbation du rapport annuel
3. **Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes annuels 2011**
4. **Approbation des comptes annuels 2011**
L'organe de contrôle recommande l'approbation des comptes
5. **Décharge au Comité et aux collaboratrices responsables du secrétariat**
6. **Approbation du budget 2012 et du plan financier 2013**
Le Comité recommande l'approbation du budget et du plan financier
7. **Votation sur l'admission de membres associés (conformément à l'art. 17 des Statuts 2010 de l'ASI)**
8. **Elections**
 - 8.1. Election de nouveaux membres au Comité
 - 8.2. Election de délégués
 - 8.3. Election de l'organe de contrôle
9. **Eventuellement: Motion à l'Assemblée des délégués de l'ASI**

Informations

10. **Points principaux/accents pour l'année 2012**
11. **Etat et marche à suivre pour la procédure de reconnaissance des formations complémentaires**
Exposés de Peter Marbet, directeur du centre de formation Berner Bildungszentrum Pflege et d'André Pfanner, directeur de l'OrTra Santé Berne
12. **Divers**

Ouverture et bienvenue

La Présidente souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'Assemblée générale 2012. Dans son discours intitulé „Zum Beispiel Hildegard von Bingen – Reflexion über die Profession“ (D'après l'exemple de Hildegard von Bingen – réflexions sur la profession), elle part de l'origine des mots „profession“ et „servir“ pour en arriver au mode de pensée et à l'acte infirmiers, points essentiels que l'on risque parfois de perdre de vue tant les données actuelles sont complexes. En évoquant Hildegard von Bingen, elle montre que les éléments principaux et les valeurs des soins restent constants et qu'aujourd'hui, comme il y a 1000 ans, il faut y rester fidèle – et donc défendre la profession.

M. Stefan Hill, Dr rer. pol., transmet les salutations du conseil d'administration du Berner Bildungszentrum Pflege. Pour le patient, la différence entre des soins (être soigné) et des bons soins (être pris en charge et être en de bonnes mains) réside dans la faculté des soignants de se mettre à la place du patient et dans leurs qualités humaines. Il insiste donc sur l'importance de maintenir ces qualités même lorsque les conditions évoluent et que la compréhension des rôles se modifie.

La Présidente déclare ouverte la partie statutaire de l'Assemblée générale et constate que celle-ci est apte à prendre des décisions.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale a été envoyé dans les délais requis. Il n'y a pas eu, de la part des membres, de propositions de modification, de motions ou de propositions de candidature.

Mme Tamara Bütikofer se tient à la disposition des francophones pour une éventuelle traduction.

40 membres avec droit de vote sont présents.

Selon les statuts, la présidente, la vice-présidente et les membres du Comité de la section ainsi que les membres actifs employés dans la section, n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée générale.

Les affaires seront votées à main levée, sauf si 10 membres demandent le scrutin secret.

Les statuts précisent que les élections se font au scrutin secret. L'Assemblée peut cependant en décider autrement et procéder aux élections à main levée.

Les participants à l'Assemblée de ce jour sont d'accord de procéder au vote à main levée.

Les voix ne seront comptées que s'il est évident que la majorité n'est pas obtenue.

- Grâce au bon résultat, les provisions pour les fluctuations ont pu être augmentées de CHF 200 000.-. Elles constituent pour l'ASI Berne une assurance pour des périodes moins favorables.
- Le produit pour l'année 2011 est de CHF 175 962.-, soit une augmentation de CHF 144 703.- par rapport à l'année précédente.

Compte des résultats 2011

- Tant les recettes que les dépenses ont été plus élevées que durant l'exercice précédent; il en va de même pour le produit.
- La seule diminution enregistrée est au niveau des cotisations, soit environ CHF 3 000.- (année précédente CHF 6 000.-). Les efforts entrepris pour augmenter et maintenir les effectifs de membres ont valu la peine, le recul des effectifs s'est ralenti. La section de Berne reste la section de l'ASI qui compte le plus grand nombre de membres.
- Les recettes du bureau de placement ont été bonnes (presque CHF 1,1 mio); elles se composent des recettes provenant du pool d'infirmières et infirmiers engagés pour des emplois temporaires (Pflegegeld) ainsi que des taxes perçues pour le placement de personnel fixe.
- Tout aussi bonnes ont été les recettes en provenance des cours et séminaires (CHF 810 000.-).
- Au total, la section de Berne de l'ASI enregistre des recettes de CHF 2,63 mio, soit CHF 568 000.- de plus que l'exercice précédent et une augmentation du chiffre d'affaire de 25%.
- L'augmentation des dépenses pour les prestations fournies à des tiers (frais de personnel: indemnisation des responsables des cours et salaires des collaboratrices du pool) qui passent à CHF 850 000.- et des frais d'infrastructure pour les cours qui passent à CHF 69 000.- est en rapport direct avec l'augmentation du chiffre d'affaire.
- Par rapport à l'exercice précédent, les frais de personnel pour le secrétariat ont augmenté de CHF 38 000.-. Pour renforcer sa présence et améliorer sa position tant sur le marché qu'au niveau de la politique de partenariat social, la section de Berne de l'ASI a fait des efforts supplémentaires et augmenté ses effectifs dans différents domaines. Le résultat montre que cet investissement était justifié.
- En 2011, la section a réalisé un produit de CHF 175 962.-.

Résumé

En 2011, l'ASI BE s'est financée en grande partie grâce aux trois domaines suivants:

- recettes provenant des emplois temporaires (Pflegegeld) et taxes de placement
- frais d'inscription aux cours et séminaires
- cotisations des membres

L'ASI utilise les fonds à disposition pour la mise en application des objectifs de l'association :

- personnel (collaboratrices du secrétariat, Comité, délégués, mandats)
- collaboratrices externes (responsables des cours) et collaboratrices du pool du bureau de placement
- autres dépenses d'exploitation

La section de Berne de l'ASI se trouve pour le moment dans une situation financière confortable.

La présidente remercie Lucia Schenk de ses explications.

C'est sans opposition que l'Assemblée générale approuve les comptes annuels 2011.

5. Décharge au Comité et aux collaboratrices responsables du secrétariat

C'est à une large majorité que les membres présents donnent décharge au Comité.

6. Approbation du budget 2012 et du plan financier 2013

Lucia Schenk commente le budget.

Le budget repose sur les chiffres des années précédentes ainsi que sur des valeurs empiriques générales et sur une appréciation réaliste de l'évolution anticipée. Pour évaluer les positions des dépenses, on est parti des recettes escomptées.

- Les dépenses d'exploitation sont un peu plus élevées que ce qui avait été prévu au budget et que les coûts effectifs pour 2011. Les moyens supplémentaires sont calculés pour des mesures en rapport avec l'interpellation d'Irene Marti Anliker, PS Berne, qui demande une comparaison des salaires du canton avec ceux d'autres cantons et d'autres branches.
- Au niveau des dépenses publicitaires, les coûts budgétés sont également deux fois plus élevés que les coûts effectifs de l'année précédente. C'est parce que la réalisation d'une brochure et le développement du site Internet figurent parmi les dépenses. A ceci s'ajoutent des dépenses pour le congrès de l'ASI qui se déroulera cette année à Interlaken et qui devrait être utilisé comme plateforme publicitaire.
- Le résultat annuel budgété est de tout juste CHF 20 000.-. Le plan financier 2013 prévoit également un résultat d'exploitation positif.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le budget 2012 et le plan financier 2013.

7. Votation sur l'admission de membres associés (conformément à l'art. 17 des Statuts 2010 de l'ASI)

Les statuts révisés en 2010 de l'ASI Suisse permettent, dans leur article 17, l'admission de membres associés.

Lors du vote consultatif, la section de Berne s'est déclarée en faveur d'une ouverture à des membres associés.

Depuis mars 2011, quelques sections de Suisse alémanique (Argovie/Soleure, Bâle-ville/Bâle-campagne, Grisons, Suisse centrale, Zurich/Glaris/Schaffhouse) ont décidé, lors de leurs assemblées générales, d'admettre des membres associés et ont démarré la mise en application. Il n'y a cependant pour le moment que 4 membres associés au niveau de la Suisse toute entière.

Ce faible chiffre s'explique par le fait que, dans les autorisations d'admission délivrées par l'ASI Suisse aux 5 sections, la liste des différentes catégories professionnelles n'était pas la même. Les nouvelles instructions publiées par l'ASI Suisse suite à des négociations avec les différentes sections ont amené de nouvelles incertitudes. Ces points n'ont pas encore pu être clarifiés jusqu'à présent.

En janvier 2012, la section de Berne a mené une enquête au travers du site Internet et de la publication *Schrittmacherin* sur le thème de l'ouverture. Nous n'avons reçu que 12 réponses:

- 2 personnes ne souhaitent pas accepter de membres associés
- 10 personnes souhaitent accepter les membres associés
- parmi ces 10 personnes, 4 aimeraient n'admettre que les ASSC
- 6 personnes proposent d'accepter certains groupes professionnels (les énumérations diffèrent; le critère commun est l'activité dans les soins).

Bien que les résultats de cette enquête ne soient pas représentatifs, on peut partir du principe que, de manière générale, la section est ouverte à cette nouvelle catégorie de membres et qu'il ne faut pas limiter l'admission aux ASSC mais l'ouvrir aux mêmes professions que celles représentées dans *pflgebern*, par exemple.

La conférence des présidentes du 27 avril 2012 devra répondre à la question de l'interprétation de l'article 17, paragraphe 1, et préciser quelles professions parmi les formations reconnues par la Confédération dans le domaine des soins de santé ou des soins infirmiers peuvent être incluses ou exclues.

Après analyse de la situation actuelle, le Comité est arrivé à la conclusion que pour la section de Berne de l'ASI et grâce à l'existence de *pflgebern*, il n'est pas nécessaire d'intervenir immédiatement. On peut attendre les instructions définitives de l'ASI Suisse et reporter le vote à la prochaine assemblée générale.

Barbara Dätwyler lance la discussion. Elle énumère les professions qui sont actuellement admises à *pflgebern*.

Quelques participants posent des questions sur la cohabitation entre les différents niveaux de formation dans la même association et sur la situation en Suisse romande.

Dans d'autres pays (en Angleterre par ex.), les différents niveaux de formation sous l'égide d'une même association sont chose naturelle. L'intégration présente aussi l'avantage qu'au niveau politique, les groupes professionnels ne peuvent pas être montés les uns contre les autres.

Les sections romandes se trouvent dans la même situation et c'est la raison pour laquelle un système simple et unifié est tout à fait souhaitable.

Les participants se prononcent à l'unanimité pour un report de la décision à la prochaine assemblée générale.

8. Elections

Les personnes suivantes remettent leur mandat:

Christine Aebischer, membre du Comité
Jean-Paul Habegger, membre du Comité
Irene Eggenberg-Surbeck, déléguée
Ursula Feuz, déléguée
Christoph Höfler, délégué
Katharina Lüthi, déléguée
Michèle Morier-Genoud, déléguée
Sibylle Schmid, déléguée
Marcel Weibel, délégué

Cette année, deux personnes se sont portées candidates pour un mandat au Comité et cinq autres pour un mandat de délégué. L'organe de contrôle doit également être réélu.

Les membres du Comité et les délégués sont élus pour un mandat de quatre ans, l'organe de révision pour une année.

8.1. Election des membres du Comité

Deux personnes sont candidates pour les sièges au Comité:

- Kerstin Ahke
- Eva Spinnler

Les deux personnes se présentent brièvement.

L'Assemblée générale élit à l'unanimité Kerstin Ahke et Eva Spinnler pour siéger au Comité.

8.2. Election des délégués

Cinq candidat(e)s se présentent à l'élection:

- Cornelia Degen Osinga
- Erik Grossenbacher
- Barbara Urban-Joder
- Helene Weingart
- Corinne Zahnd

Le Comité recommande l'élection des personnes proposées. Elles seront élues in corpore.

L'Assemblée générale élit à l'unanimité les candidats mentionnés plus haut au poste de délégués.

8.3. Election de l'organe de contrôle

Le comité recommande de réélire l'organe de contrôle GSW Treuhand AG, Soleure, représenté par Karl Würmli en tant que chef de mandat.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée générale élit l'organe de contrôle.

9. Motions à l'Assemblée des délégués de l'ASI

Il n'y a pas de motion.

La partie statutaire est terminée. La présidente passe à la partie consacrée aux informations.

10. Points principaux/accents pour l'année 2011

Kathrin Hauser, cheffe du bureau de placement, commente les principaux points et accents pour l'année en cours.

Principaux accents au niveau politique:

- Pratiquer une politique intensive de partenariat social, en tenant compte tout particulièrement du nouveau financement des hôpitaux (conditions de travail), du domaine de l'aide et des soins à domicile (conditions de travail) ainsi que du domaine des soins de longue durée (optimisation du contrat de prestations)
- Défendre les intérêts du personnel soignant et par conséquent maintenir la qualité des soins
- Salaires adaptés

Domaines commerciaux Formation et Bureau de placement:

- Maintenir le niveau des recettes atteint en 2011
- Renouveler la certification EduQua du domaine Formation
- Intensifier le placement pour les emplois fixes, consolider la visibilité et multiplier les contacts avec les clients dans le domaine du placement.

De manière générale pour la section de Berne:

- S'orienter davantage vers la clientèle
- Continuer de développer la communication, en particulier avec les médias

11. Etat et marche à suivre pour la procédure de reconnaissance des formations complémentaires

André Pfanner, directeur de l'OrTra Santé Berne, et Peter Marbet, directeur du centre de formation Bildungszentrum Pflege BZP présentent la situation actuelle ainsi que l'évolution visée au niveau fédéral et au niveau cantonal.

Peter Marbet explique que les objectifs sont un positionnement bien défini des formations et des formations complémentaires ainsi que la transparences des différentes offres dans le sens du mot d'ordre de l'OFFT „Une formation – un diplôme – un métier“.

Les questions à ce sujet peuvent être adressées par courrier électronique à la section de Berne de l'ASI.

13. Divers

Remerciements

Barbara Dätwyler prend congé des membres qui quittent le Comité ainsi que des délégués sortants et les remercie de leur engagement.

Au nom du Comité, elle remercie les collaboratrices du secrétariat pour leur travail. Elle remercie Karin Petersen et toutes les personnes qui l'ont aidée, y compris le personnel du Tagungszentrum Blumenberg, pour l'organisation de cette Assemblée générale.

Communications

- Le Congrès de l'ASI se déroulera cette année du 9 au 11 mai à Interlaken.
- Pour le 12 mai, la Journée internationale des infirmières, une petite manifestation est organisée durant le marché sur la Bundesplatz.

C'est là-dessus qu'est déclarée close l'Assemblée générale 2012 de la section de Berne de l'ASI.

La présidente

La rédactrice du procès-verbal

Dr. Barbara Dätwyler

Karin Petersen